

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-009**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 28

Votants : 30

Quorum : 16

Date de la convocation : 06/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures,
le Comité Syndical dûment convoqué, s'est
réuni dans les locaux de Collectea sous la
Présidence de Mme LE BUGLE Sylvie

ETAIENT PRESENTS :

BAREY Didier, BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, DENAGE Hélène, DESMARES Alexis, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LEMIERE Claude, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, MARIE Aurélien, MEZERETTE Denis, OBLIN Jean, PAVLOVIC Nicolas, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

JOLIBOIS Marie-Emmanuelle donne pouvoir à MARIE Aurélien

MARTRAGNY Sylvain donne pouvoir à LAPERSONNE Frédéric

ABSENTS - EXCUSES :

PAYSANT Alain

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. DE BELLAIGUE Antoine est désigné secrétaire de séance.

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-009**

OBJET : Désignation du nombre de Vice-Présidents

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5711-1 et L5211-10 ;

Vu les statuts du syndicat ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation du bureau aux besoins du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

Article 1

FIXE à deux le nombre de vice-présidents du syndicat

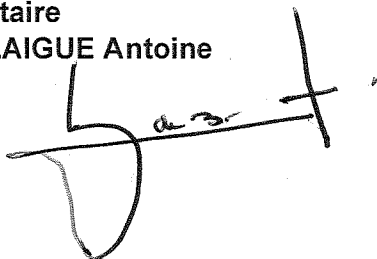
Article 2

Cette délibération prendra effet à compter de sa notification aux membres du comité syndical.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

**Le Secrétaire
DE BELLAIGUE Antoine**



**La Présidente
Sylvie LE BUGLE**

